

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU
DISCOURS

COMMUNIQUE NO.93-A

LE 15 DECEMBRE 1966.

Bureau de Presse,
750 Troisième Avenue,
New York, N.Y. 10017.
Tel: YUkon 6-5740

RADIATIONS IONISANTES

Déclaration prononcée devant la Commission de Politique spéciale par le représentant du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, député, secrétaire parlementaire du Premier ministre, sur le point 35 de l'ordre du jour (Effets des radiations ionisantes: rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes), le jeudi 15 décembre 1966.

La délégation du Canada a le plaisir de présenter un projet de résolution (A/SPC/L.143) qui invite le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets de radiations ionisantes à continuer son programme d'activités. Les co-auteurs de la résolution sont les suivants: l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Japon, le Mexique, la Norvège, les Philippines, la Pologne, la République arabe unie, la Suède, la Tchécoslovaquie, la Thaïlande.

Il n'est pas nécessaire que je parle longuement sur le projet de résolution. Il est semblable aux résolutions antérieures adoptées à l'unanimité par la Commission politique spéciale et par l'Assemblée générale. Il a pour but d'affirmer de nouveau l'intérêt que l'Assemblée générale porte aux effets nuisibles des radiations ionisantes quelle qu'en soit la source et d'inviter le Comité scientifique à poursuivre ses travaux.

Certains mettront peut-être en doute la nécessité de maintenir le Comité, onze ans après son établissement en 1955, alors que les radiations ionisantes étaient une cause d'inquiétude peut-être plus grande qu'aujourd'hui. Il est vrai que le taux du rayonnement ambiant provenant d'essais nucléaires diminue constamment. Néanmoins, le taux du rayonnement est encore élevé et nous savons tous que d'autres essais nucléaires sont susceptibles de se produire, malgré le traité